

Justice/Installation des magistrats de la Cour d'appel judiciaire de Libreville, hier Rendre une justice rapide, équitable et juste



Au nombre des magistrats installés, Marie-Blanche Boubendje Ngondet Mbambiri, procureur général près la Cour d'appel.

La présidente de la Cour d'Appel, Mme Paulette Akoly, lors de son discours de circonstance.

EN
Libreville/Gabon

LES nouveaux magistrats nommés à la Cour d'appel judiciaire de Libreville sont entrés en fonction hier. C'était au cours d'une audience à la salle d'apparat du Palais de justice de Libreville dont la solennité a été rehaussée par la présence du ministre d'Etat, ministre de la Justice, Garde des Sceaux, chargé des Droits humains, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou.

Le premier président de la Cour d'Appel de Libreville, Paulette Akolly, voit en cette cérémonie d'installation (qui marquait aussi la rentrée 2018-2019 de la juridiction) « le prototype de la continuité du service public », en ce que « les hommes passent, mais les institutions restent ». Au nombre des magistrats installés, on note surtout le procureur général près la Cour d'appel, Marie-Blanche Boubendje Ngondet épse Mbambiri, les avocats généraux Mme Ngouba Guyckambanga et Steeve Ndong Essame Ndong, mais également le



Le ministre d'Etat à la Justice, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, posant avec la famille des magistrats de la Cour d'appel judiciaire de Libreville.

substitut général près la dite cour, Mikolo Boungou Dick Fabrice ; les présidents de chambre Olga Élika Ikoumbanguia Nfourou et Guy-Roger Nzamba, et les conseillers Dominique Oliba Vinga, Landry Mogoula Mamadou et Christ Noël Mangono Mambili. Des magistrats chevronnés et nantis d'une grande expérience professionnelle, en témoigne la lecture de leurs biographies respectives. « Oui, une belle promotion car, la Cour d'appel est le second degré de jugement, et y accéder est une

preuve de votre talent, de votre professionnalisme dans la chose judiciaire », s'est réjoui le premier président de la Cour d'appel. Qui devait s'appesantir sur le fait que « magistrats et greffiers doivent s'efforcer à toujours rendre une justice rapide, équitable et juste ». D'ailleurs, Mme Paulette Akolly a fait fort de s'interroger sur « les relations qui animent les justiciables au nom duquel la justice est rendue et les juges ». Se focalisant sur la problématique du « comment ramener le justiciable gabonais à aimer sa justice? »,

elle en fait le postulat selon lequel « beaucoup de justiciables se sont depuis quelques années fait une idée négative de leur justice ». Toutefois, fait-elle remarquer, « la justice est la base de la société, le jugement constitue l'ordre de la société. Or, le jugement est l'application de la justice ». Et d'ajouter aussitôt que « le juge rend sa décision sur la base des textes de lois votés à l'Assemblée nationale par des députés élus par le justiciable gabonais, qui est la base de la société. » Mais elle devait indi-

quer que « le juge, lorsqu'un justiciable se trouve devant lui, doit toujours se rappeler qu'il rend la justice au nom de ce dernier. Alors ni mépris, ni arrogance, ni injures, ni intimidations ne doivent rabaisser le justiciable. » Auparavant et dans le même esprit, le procureur général Marie-Blanche Boubendje Ngondet épse Mbambiri a reconnu la complexité et la sensibilité de sa nouvelle charge qui impose disponibilité, diligence, pondération, sagesse et humilité. Mais, pour l'occasion, elle a voulu circonscrire son propos à l'invite à une collaboration franche et sincère, tant avec la Chancellerie qu'avec les autres pans de la juridiction placés sous son action : collaborateurs du parquet général, procureur de la République, officiers de police judiciaire. D'autres maillons importants dans le fonctionnement de la justice n'étaient pas en reste : avocats, huissiers, notaires, syndicats... avec lesquels le parquet général entend nouer des synergies dynamiques pour bien accomplir sa mission.

Ici et ailleurs

• Exposés à l'amiante
Un hôpital public condamné

La cour d'appel de Besançon (France) a condamné, hier, le Centre hospitalier régional universitaire (CHRU) de la ville pour mise en danger délibérée de la vie de plusieurs dizaines d'agents exposés à l'amiante sciemment durant plus de quatre ans, d'avril 2009 à juin 2013. La cour d'appel a confirmé la condamnation du CHRU en tant que personne morale à 40 000 euros (environ 26 millions de francs CFA) avec sursis, une peine conforme aux réquisitions. L'avocat du CHRU, Me Pierre-Yves Fouré, a d'ores et déjà annoncé son intention de se pourvoir en cassation. La présence d'amiante à l'hôpital Jean Minjoz avait été clairement établie en 2006 et des travaux de désamiantage ont débuté en 2009. En 2011, un rapport de l'Inspection du travail avait déjà conclu à une « mise en danger délibérée de la vie d'autrui ».

• Musique
Tiken Jah Fakoyle retrouve les vibrations africaines

"Retrouver les vibes africaines", c'est le souhait de la star ivoirienne du reggae, Tiken Jah Fakoyle, qui a réaffirmé son "panafricanisme" en enregistrant son nouvel album dans le studio flamboyant neuf qu'il vient d'installer dans le quartier populaire de Yopougan à Abidjan. Une démarche musicale "panafricaniste": Tiken, qui vit entre le Mali et la Côte d'Ivoire sans compter ses tournées européennes, a investi à Abidjan, créant dans le même immeuble que le studio, une radio "Radio libre Fakoyle" et des salles de répétition. Il ambitionne aussi de monter la première bibliothèque reggae d'Afrique. "Mes deux premiers albums ont été enregistrés ici avec des musiciens ivoiriens et après j'ai fait la Jamaïque quatre fois, la France une fois, l'Angleterre une fois... J'ai envie de retrouver le son reggae africain, c'est vraiment un choix artistique", explique le chanteur, âgé de 50 ans, dreadlocks et regard toujours perçant.

• Patrimoine
Montmartre résiste tant bien que mal

Douze millions de visiteurs par an, des loyers qui flambent, des peintres victimes de la concurrence chinoise... Le quartier de Montmartre, à Paris, tente de sauver ce qui peut encore l'être face au tourisme de pacotille et aux souvenirs de pacotille. Dans la salle basse et sombre, les touristes russes, canadiens, australiens et parfois français écoutent religieusement des chansonniers égrener le répertoire classique. "Alouette, gentille alouette" suit "Comme de bien entendu".

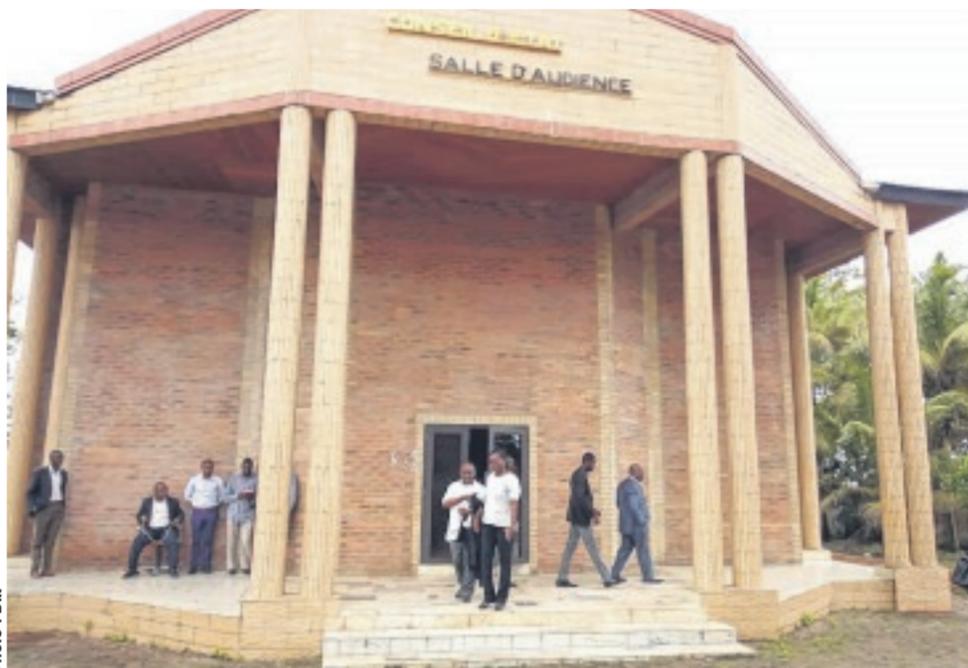
Rassemblés par F.S.L.

Élection au barreau du Gabon

A Me Issialh de décider d'une nouvelle date

Prissilia M. MOUITY
Libreville/Gabon

"ME Norbert Issialh, bâtonnier intérimaire, est invité à poursuivre ses missions par la convocation de l'assemblée générale élective du bâtonnier du Gabon et des membres du Conseil de l'ordre des avocats". C'est l'essentiel de la décision rendue, hier, à Libreville, par Andréa Apoungo, présidente de Chambre, juge de référé au Conseil d'Etat. Celle-ci a été prise suite à la requête de Me Gilbert Erangah, avocat au barreau, de reporter à deux mois, l'élection du bâtonnier du Gabon. Entendu lundi dernier par le juge de référé, Me Erangah dénonçait la mauvaise organisation de l'assem-



Il revient au bâtonnier intérimaire de fixer une nouvelle date des élections du Conseil de l'ordre des avocats.

blée générale qui devrait se tenir le 13 octobre der-

nier et dit n'avoir jamais reçu de lettre de convoca-

tion à participer à une quelconque élection. Il a

donc sollicité du Conseil d'Etat, le report de l'assemblée générale élective programmée samedi dernier. Pour sa défense, Me Norbert Issialh, ne reconnaissant pas les faits qui lui étaient reprochés, a fait savoir à la Cour que « des correspondances déclinant les informations relatives à l'élection avaient été envoyées à l'ensemble des avocats. » Après l'audition des deux parties, le Conseil d'Etat a tranché l'affaire qui paralyse les activités au sein du barreau du Gabon. La décision finale est claire : la requête de Me Erangah est rejetée et Me Norbert Issialh devra reprogrammer de toute urgence l'élection attendue par les avocats qui, depuis plus de six mois, n'ont toujours pas d'organe dirigeant.